



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

20 décembre 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 20 décembre 2016 sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

Jonathan Lapierre, maire
Mme Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée

Sont aussi présents :

Hubert Poirier, directeur général
Jean-Yves Lebreux, greffier
Danielle Hubert, directrice des finances

Une personne du public et un représentant des médias assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

CM1612-779

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'adopter l'ordre du jour suivant tel qu'il a été présenté à l'avis de convocation transmis par le greffier en date du 19 décembre dernier.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Services municipaux
 - 3.1. Administration
 - 3.1.1. Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil 2017
 - 3.2. Finances
 - 3.2.1. Affectation de soldes disponibles sur divers règlements d'emprunt fermés



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

20 décembre 2016

- 3.3. Services techniques et des réseaux publics
 - 3.3.1. Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d’offres n° 277 – Location d’une rétrocaveuse
 - 3.3.2. Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d’offres n° 278 – Achat d’un souffleur
 - 3.3.3. Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d’offres n° 279 – Acquisition d’une camionnette et de deux vannettes
- 3.4. Hygiène du milieu et sécurité publique
 - 3.4.1. Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d’offres n° 281 – Réparation de la presse à déchets du Centre de gestion des matières résiduelles
- 3.5. Réglementation municipale
 - 3.5.1. Avis de motion – Règlement d’imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l’année financière 2017
 - 3.5.2. Avis de motion – Règlement amendant les règlements n^{os} A-2006-06, A-2007-01 et A-2008-06 visant à uniformiser les unités de tarification avec le tableau unitaire du règlement de taxation annuel
- 4. Période de questions
- 5. Clôture de la séance

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

CM1612-780

Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil 2017

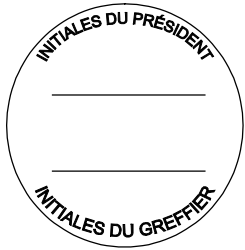
CONSIDÉRANT QUE le calendrier des séances ordinaires du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a été adopté le 8 novembre dernier;

CONSIDÉRANT QU’ il y a lieu de reporter les séances des mois de janvier et novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l’unanimité des membres présents

que le calendrier 2017 des séances ordinaires du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine soit modifié comme suit :



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

20 décembre 2016

Le mardi 24 janvier 2017

Le mardi 14 février 2017

Le lundi 6 mars 2017

Le mardi 11 avril 2017

Le mardi 9 mai 2017

Le lundi 12 juin 2017

Le mardi 11 juillet 2017

Le mercredi 16 août 2017

Le mardi 12 septembre 2017

Le mardi 10 octobre 2017

Le mardi 21 novembre 2017

Le mardi 12 décembre 2017

FINANCES

CM1612-781

Affectation de soldes disponibles sur divers règlements d'emprunt fermés

CONSIDÉRANT QU' au 31 décembre 2015, l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine maintenant désignée comme étant la Communauté maritime avait un solde disponible de 63 638 \$ provenant de règlements d'emprunt fermés;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont complétés et que les sommes empruntées excèdent les dépenses encourues;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

qu'une somme de 23 181 \$, constituant des soldes disponibles sur les règlements contractés, soit affectée au remboursement des échéances correspondantes en capital et intérêts pour l'année 2017 comme suit :

- Montant affecté : 23 181 \$
- Règlement d'emprunt n° A-2011-04
- Objet du règlement : Travaux de remise en état du site de l'ancien dépotoir de L'Île-d'Entrée

qu'une somme de 832 \$ provenant du résiduel d'un crédit-bail relativement à l'acquisition d'un véhicule Ford Ranger 2009, dont la dette a été remboursée en totalité, soit transférée au surplus de la Communauté maritime.

SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS

CM1612-782

Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 277 – Location d'une rétrocaveuse

CONSIDÉRANT QUE la Direction des services techniques et des réseaux publics a procédé, le 25 novembre dernier, à un appel d'offres public concernant la



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

20 décembre 2016

location avec option d'achat d'une chargeuse-rétrocaveuse de l'année 2016 ou plus récente;

CONSIDÉRANT QU' une seule offre a été reçue, soit celle de Nortrax Québec inc., au coût mensuel de 3 242,18 \$ plus les taxes, pour une période de 60 mois avec un résiduel de 98 000 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des finances à l'effet de sonder le marché en vue d'obtenir un meilleur taux de financement;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 573.1.1 de la Loi sur les cités et villes, toute municipalité peut conclure un contrat de crédit-bail relativement à un bien meuble dont l'acquisition fait l'objet d'une soumission;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke, appuyée par M. Léon Déraspe, il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à signer tout document relatif à l'achat de la chargeuse-rétrocaveuse proposée par Nortrax Québec inc., dans le cadre de l'appel d'offres n° 277, au prix de 248 467 \$ plus les taxes applicables;

qu'il autorise la directrice des finances, Danielle Hubert, à lancer un appel de propositions sur le marché public relativement au financement par crédit-bail de cette machinerie en vue d'obtenir un taux plus avantageux que celui soumis par le fournisseur et, au terme de cette démarche, effectuer le financement de cette dépense au meilleur taux obtenu.

CM1612-783

Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 278 – Achat d'un souffleur

CONSIDÉRANT QUE la Direction des services techniques et des réseaux publics a procédé, le 25 novembre dernier, à un appel d'offres public concernant l'achat d'un souffleur de l'année 2009 ou plus récente;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues à cet effet, soit celle de :

- Nortrax Québec inc.	72 600 \$
- Gaston Contant inc.	88 000 \$

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation faites par la Direction des services techniques et des réseaux publics;

EN CONSÉQUENCE,



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

20 décembre 2016

sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime retienne la soumission de Nortrax Québec inc., au prix de 72 600 \$ plus les taxes applicables, et qu'il autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à signer tout document à cette fin.

Cette dépense sera financée à même règlement d'emprunt n° A-2016-06 relatif à l'acquisition de véhicules et d'équipements municipaux.

CM1612-784

Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 279 – Acquisition d'une camionnette et de deux vanettes

CONSIDÉRANT QUE la Direction des services techniques et des réseaux publics a procédé, le 25 novembre 2016, à un appel d'offres public relativement à l'acquisition d'une camionnette et de deux vanettes de type fourgon utilitaire;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues, soit les suivantes :

		PLYMOUTH CHRYSLER DES ÎLES	MADELEINE AUTOMOBILES	DONNACONA CHRYSLER
		PRIX EXCLUANT LES TAXES		
Catégorie A – Camionnette	Véhicule n° 1		30 900 \$	36 273 \$
Catégorie B – Fourgons utilitaires	Véhicule n° 1	29 632 \$		27 436 \$
	Véhicule n° 2			27 436 \$

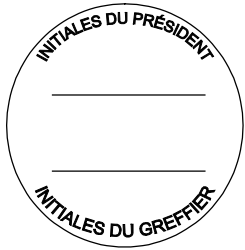
CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation faites par la Direction des services techniques et des réseaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime retienne les offres suivantes :

- pour l'achat d'une camionnette – Catégorie A : Madeleine Automobiles, au prix de 30 900 \$ plus les taxes applicables;
- pour l'achat de deux vanettes de type fourgon utilitaire – Catégorie B : Donnacona Chrysler, au prix de 54 872 \$ plus les taxes applicables;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

20 décembre 2016

que le conseil de la Communauté maritime autorise la directrice des services techniques et des travaux publics, Caroline Richard, à procéder à l'achat de ces véhicules et à signer tous les documents requis à cette fin.

L'achat du véhicule de type camionnette sera financé à même le surplus du Centre de gestion des matières résiduelles de la Communauté maritime;

L'achat des deux vanettes de type fourgon utilitaire sera financé à même le surplus aqueduc de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

CM1612-785

Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 281 – Réparation de la presse à déchets du Centre de gestion des matières résiduelles

CONSIDÉRANT QUE la Direction de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique a procédé, le 6 décembre dernier, à un appel d'offres sur invitation pour procéder à la réparation de la presse à déchet du Centre de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU' une seule soumission a été reçue, soit celle de Métallurgie des Appalaches au prix de 68 741,60 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse a démontré la conformité de la soumission déposée par Métallurgie des Appalaches;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par la Direction de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime retienne l'offre de Métallurgie des Appalaches au prix de 68 741,60 \$ plus les taxes applicables et autorise le directeur de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique, Jean Richard, à signer tout document relatif à ce contrat.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

CM1612-786

Avis de motion - Règlement d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2017

Le conseiller, M. Richard Leblanc, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2017.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

20 décembre 2016

CM1612-787

Avis de motion - Règlement amendant les règlements nos A-2006-06, A-2007-01 et A-2008-06 visant à uniformiser les unités de tarification avec le tableau unitaire du règlement de taxation annuel

La mairesse de Grosse-Île, Mme Rose Elmonde Clarke, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement amendant les règlements n^{os} A-2006-06, A-2007-01 et A-2008-06 visant à uniformiser les unités de tarification avec le tableau unitaire du règlement de taxation annuel.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le sujet qui a fait l'objet d'une intervention est le suivant :

- ❖ Presse du Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR) – La nature de la réparation – Demande si les opérations du CGMR ont été affectées.

CM1612-788

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Richard Leblanc, appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke, il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 19 h 15.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier